



PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH

**AVIS PUBLIC**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Wentworth :

- **QUE** le conseil municipal adoptera à la séance du 15 janvier 2018 qui se tiendra à 17 h 00 au Centre communautaire de Wentworth situé au 86 chemin Louisa, Wentworth, un règlement fixant pour l'exercice financier 2018 et les années futures, la rémunération des membres du conseil municipal et l'indexation annuelle de leur rémunération.
- **QUE** les pouvoirs lui sont accordés en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. ch. T-11.001);
- **QU'**un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017;
- **QUE** les membres du conseil désirent modifier la rémunération et l'allocation de dépenses qui leurs sont allouées en conséquence, comme suit :

ÉLU	RÉMUNÉRATION PROPOSÉE	ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire	14,646\$	7,323\$
Conseiller	4,882\$	2,441\$

Donné à Wentworth, le 11 décembre, 2017.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière,

(signé)

Natalie Black